



Berne, **14 DEC. 2012**

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Modification du code civil suisse (forme authentique)

Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 14 décembre 2012, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés.

La procédure de consultation a lieu **jusqu'au 26 mars 2013**.

Le projet entend codifier les exigences minimales du droit fédéral relatives à la forme authentique reconnues par la doctrine et la jurisprudence. Il permet en outre aux cantons d'autoriser leurs officiers publics à instrumenter les minutes également par voie électronique.

Nous vous remettons ci-joint *le projet de modification du code civil suisse (forme authentique)* et le commentaire qui s'y rapporte. Vous pouvez également télécharger l'ensemble de ces documents à l'adresse suivante :

www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Vous pouvez adresser votre réponse à l'adresse suivante: Office fédéral de la justice, Bundesrain 20, 3003 Berne. Nous vous serions obligés s'il vous était possible de nous adresser également votre réponse par voie électronique à l'adresse suivante:

egba@bj.admin.ch

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale



Documents joints

- Projet d'acte et rapport explicatif (all, fr, it)
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG : *all*
VD, NE, GE, JU : *fr*
BE, FR, VS : *all, fr*
GR: *all, it*
TI: *it*
- Liste des destinataires (all, fr, it)